

**Certificat d'examen de type
n° F-06-I-0545 du 11 mai 2006**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/G020819-D1

Sonomètre BRUEL & KJAER type 2250

(classe 1)

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 27 octobre 1989 relatif à la construction et au contrôle des sonomètres.

FABRICANT :

BRÜEL & KJAER – 2850 Naerum – DANEMARK

DEMANDEUR :

BRÜEL & KJAER France– 46, rue du Champoreux – BP 33 - 91541 MENNECY CEDEX

OBJET :

Le présent certificat complète les certificats n° F-05-I-1748 du 25 octobre 2005 et n° F-05-I-1484 du 30 août 2005 relatifs au sonomètre BRUEL & KJAER type 2250

CARACTERISTIQUES :

Les sonomètres BRUEL & KJAER type 2250 diffèrent du type défini dans les certificats précités par la version des logiciels faisant partie du champ de l'examen de type et par l'ajout d'un nouveau module logiciel (BZ 7225) :

- BZ 7222 (version 1.4) : logiciel pour mesures sonométriques, logiciel de base équipant systématiquement le sonomètre,
- BZ 7223 (version 1.4) : module d'analyse en fréquence, qui complète le logiciel BZ 7222,
- BZ 7224 (version 1.3.1) : module d'enregistrement de mesures sonométriques,
- BZ 7225 (version 1.0.2) : module d'enregistrement de mesures sonométriques.

Les autres caractéristiques sont inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Elles sont identiques à celles définies dans le certificat n° F-05-I-1484 précité.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Elles sont identiques à celles définies dans le certificat n° F-05-I-1484 précité.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/ G020819-D1 chez le fabricant et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 30 août 2007.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification